



Finances publiques

Le gouvernement adopte un avant-projet de loi de règlement du budget de l'Etat, gestion 2020

Le conseil des ministres s'est réuni vendredi 19 novembre dernier à Lomé sous la présidence de Faure Gnassingbé, président de la République. Au cours de ce Conseil, les membres du gouvernement ont examiné et adopté l'avant-projet de loi de règlement ...



PAGE 5

INCLUSION FINANCIERE



Echos des bénéficiaires des produits FNFI

Malou Kodjo témoigne : il est possible de réussir dans l'élevage avec le produit AGRISEF

PAGE 2

SPORTS



Lauriers FTF et Trophée des champions

Treize lauréats, ASKO déjà les mains brandies

A l'aune de la nouvelle saison 2021-2022 au Togo, les meilleurs acteurs des championnats nationaux de football de la saison dernière (2020-2021) ont été récompensés au cours de la cérémonie « Lauriers FTF », tenue le samedi 20 novembre 2021 à Kpalimé. Hier 21 novembre au stade d'Atakpamé, ASKO et Kakadi ont ouvert le bal de la nouvelle saison avec le Trophée des champions remporté par les Kondonass.

PAGE 10

Clôture fiscale du Pofamed 2

Jocelyne Caballero: « Profamed, c'est la démocratie et le développement de l'Etat de droit »

PAGE 11



Un nouveau secrétariat technique dans la décentralisation

Garder un œil sur le financement des collectivités territoriales

En Conseil des ministres vendredi dernier, le gouvernement togolais a examiné et adopté un projet de décret portant création et attributions d'un Secrétariat technique de la Commission de gestion du fonds d'appui aux collectivités territoriales (ST-CG-FACT). Cela permettra à l'exécutif de garder un œil sur le fonctionnement des collectivités territoriales.

PAGE 3

DERNIERES HEURES

Secteur de l'éducation : le professeur Kokoroko marque son territoire d'un sceau particulier

Comme promis par le professeur Dodzi Komla Kokoroko, ministre des Enseignements primaire, secondaire, technique et de l'Artisanat, des directeurs d'école déchus de leurs fonctions et qui ont réussi à prouver leur non-participation à la récente grève illégale de la Fédération des syndicats des enseignants du Togo (Fesen), viennent d'être réhabilités. Par la même occasion, plusieurs autres sont nommés directeurs d'écoles. Ainsi, le professeur Kokoroko n'aura pas fléchi jusqu'au bout. Cette attitude lui permet de marquer son territoire d'un sceau particulier.

Au Togo, le système éducatif a souvent été marqué par du chantage. Et c'est d'ailleurs, les menaces incessantes de grèves qui ont poussé certains ministres à la sortie. Les mouvements d'humeurs ont souvent eu raison des détenteurs de ce portefeuille ministériel. Il faut dire que certains n'ont pas la carapace assez dure pour encaisser les coups, et le mental assez fort pour résister aux menaces, intimidations ...

PAGE 3

Obligations de relance du trésor

Le Togo lève 55 milliards FCFA sur le marché financier

Au cours de sa sortie du 19 novembre dernier sur le marché financier régional, le Togo a réussi à mobiliser 55 milliards FCFA. Le pays était à la recherche de 50 milliards FCFA. Au cours de cette opération d'Obligations de relance du trésor, le montant global des soumissions enregistrées s'élève ...



PAGE 5

	SOMMAIRE Mali / Transition Une coalition de partis boycottera les assises du pouvoir  P 4	Soudan / Coup d'Etat Le Premier ministre déchu retrouve son poste à la suite d'un accord avec les putschistes  P 4	Clôture fiscale du Pofamed 2 Jocelyne Caballero : « Profamed, c'est la démocratie et le développement de l'état de droit »  P10
---	--	--	--

Echos des bénéficiaires des produits FNFI

Malou Kodjo témoigne : il est possible de réussir dans l'élevage avec le produit AGRISEF

L'année 2015 a donné aux petits agriculteurs et éleveurs bien des raisons d'espérer. En procédant au lancement officiel du produit AGRISEF (Accès des Agriculteurs aux Services Financiers), le Chef de l'Etat, Faure Essozimna Gnassingbé a reconnu expressément que les exploitants familiaux contribuaient à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté. Un peu plus de 6 ans après le lancement de ce Produit, l'impact induit est plus qu'édifiant. De nombreux bénéficiaires ont pu démarrer ou consolider leurs activités agricoles. C'est le cas de Malou Kodjo, agriculteur et éleveur caprin à Kpalimè. Rencontre avec ce bénéficiaire qui fait désormais la fierté de son entourage.

Agriculteur depuis son adolescence, Malou Kodjo ne pouvait présenter aucune garantie et n'avait donc pas de possibilité d'avoir du prêt bancaire pour accroître sa production. Fin 2013, il décide de se lancer aussi dans l'élevage caprin pour diversifier ses revenus. Il raconte : « les ressources issues de l'agriculture n'étaient pas suffisantes pour combler les besoins de ma famille. Je me suis alors dit pourquoi ne pas essayer l'élevage caprin. J'ai pu acheter un mâle et une femelle pour commencer ». Son objectif est de vendre des caprins adultes entiers au marché. Or, la période de gestation d'une chèvre est de cinq mois et le rythme est de trois mises bas en deux ans. Pour que sa nouvelle activité soit rentable Malou Kodjo avait donc besoin d'un financement pour augmenter le nombre de

ses reproducteurs.

A cette époque, l'accès au crédit était encore un des grands problèmes pour les petits éleveurs comme Malou Kodjo. En effet, les établissements financiers du secteur formel hésitaient à fournir des services financiers aux petits exploitants, car ces derniers ont des revenus irréguliers et présentent une capacité de remboursement difficile à évaluer. Et lorsque l'accès au crédit était possible, les taux d'intérêt sont souvent trop élevés et les délais de remboursement, incompatibles avec les modalités d'investissement. Heureusement qu'avec l'avènement du FNFI, le Togo veille à ce que les produits financiers parviennent aux personnes qui en ont le plus besoin, et les petits exploitants agricoles, comme d'autres acteurs de l'économie



Malou Kodjo

réelle figurent au sommet de cette liste.

AGRISEF est un crédit maximum de 100.000 FCFA avec une périodicité de remboursement de 1 à 3 échéances. Il cible les petits acteurs du monde agricole, notamment les exploitants, éleveurs (aviculture, ovins, caprins, pisciculture...) et pêcheurs ainsi que les producteurs organisés en coopératives. C'est en fin 2015 que l'aventure de Malou Kodjo avec le crédit AGRISEF débute. « Avec mes crédits AGRISEF, j'ai augmenté de nombre de femelles. Ça m'a permis d'accroître rapidement la

taille de mon cheptel. Je suis fier » nous confie-t-il.

L'immense potentiel entre les mains des petits agriculteurs et éleveurs, est une promesse de sécurité alimentaire locale. Les bénéficiaires du produit AGRISEF le prouvent. « Je peux vous dire que je suis sur chemin de la réussite grâce au produit AGRISEF. Avec mes bénéfices, mes enfants sont tous scolarisés et bien nourris ». Mieux, l'épouse de Malou Kodjo est aussi bénéficiaire du produit AGRISEF et cultive de l'arachide sur 2 hectares.

Comme tout chef d'entreprise, un éleveur doit avoir des projets pour sa ferme, une vision de ce vers quoi il veut aller. Cette perspective va guider ses choix, comme un fil rouge. Malou Kodjo compte agrandir son élevage et surtout investir dans sa chèvrie moderne. Il a même déjà mené les démarches nécessaires pour avoir le produit Nkodédé du FNFI. « Avec le produit Nkodédé, je vais pouvoir finaliser le bâtiment en construction pour mes animaux. Je vais aussi acquérir des races de caprins que je n'ai pas encore » affirme-t-il.

Ceci est un programme du ministère chargé de l'inclusion financière et de l'organisation du secteur informel



fnfi
Fonds National de
la Finance Inclusive



Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC
Edité par DIRECT MEDIA RCCM
N° TG_LOM 2015 B 1045
BP : 30117 Lomé - Togo
Tél : (+228) 22 25 02 23 /
90 15 39 77 / 97 87 12 42
Facebook: togomatin
E-mail : atogomatin@gmail.com
Site web: www.togomatin.tg
Tw: @togomatin1
Mson de la Presse: Casier N° 53
Siège
Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafper

Directeur de publication :
Motchosso Kodolakina

Secrétaire de rédaction :
Rachidou Zakari

Responsable web:
Carlos Amevor

Comité de rédaction:
Françoise Dasilva
Alexandre Wémima
Edem Dadzie

Félix Tagba

Edodji Nadia

Attipoe Edem Kodjo

Responsable administrative:
Gloria Léma Yagla

Service commercial:
DIRECT AGENCY
Tél: (+228) 70 00 47 73 / 97 73 00 00

Graphiste:
Eros Dagoudi

Imprimerie: Direct Print

Distribution : TogoMatin
Tirage : (2000 exemplaires)

DERNIERES HEURES

... manipulations, victimisations etc... L'esprit d'écoute et de dialogue ainsi que de consensus ne doit jamais quitter nos autorités, notamment le professeur Kokoroko. Mais, fléchir devant le moindre caprice, est suicidaire. Le système éducatif togolais n'est certainement pas le meilleur au monde. Que cela soit sur le plan du contenu de l'enseignement que des infrastructures (bâtiments, matériels de travail) et de la situation des acteurs, rien

n'est parfait. Mais, il ne faut pas non plus donner l'impression comme si le secteur était complètement abandonné. Le gouvernement a investi et continue d'investir dans le système éducatif. Le vœu de tous les Togolais est de voir la situation devenir encore meilleure que ce que nous connaissons aujourd'hui. Mais, cela ne doit pas se faire dans l'anarchie. Loin de nous l'idée de vouloir dénier le droit de grève à qui que ce soit. Tous les secteurs au Togo ont besoin

d'amélioration. Même la presse n'est pas la mieux logée dans le pays.... Toutefois, l'on ne va pas chercher à réclamer l'amélioration des conditions de vie et de travail, en portant préjudice aux acquis. De la même façon qu'un syndicat doit savoir se montrer ferme sur ses revendications, un gouvernement ne peut pas aussi tendre le fouet pour être battu. On se réjouit de constater que la sérénité est revenue, et

vivement que cela soit de longue durée. Les Togolais voudraient que les deux parties privilégient le dialogue pour aboutir à de meilleures conditions de travail et de vie pour tous les acteurs du secteur. Le professeur Kokoroko a rétabli les directeurs d'écoles qui ont prouvé qu'ils n'ont pas joué avec le service public, dans leurs droits. Les autres devront subir la sanction. C'est de la pure logique. Comme beaucoup de nos compatriotes le clament souvent haut et fort, il est

temps que chacun assume ses actes dans ce pays. Cela ne va sans doute pas apporter plus d'amis au professeur Kokoroko, mais au moins, il aura la maîtrise de son département. De plus, la prochaine fois qu'un syndicat voudra entrer en grève, il prendra toutes les dispositions pour ne pas brûler les étapes. Cela évitera aussi des grèves sauvages qui parfois sont téléguidées par des aspirations politiques.

La rédaction

ST-CG-FACT

Garder un œil sur le financement des collectivités territoriales

En Conseil des ministres vendredi dernier, le gouvernement togolais a examiné et adopté un projet de décret portant création et attributions d'un Secrétariat technique de la Commission de gestion du fonds d'appui aux collectivités territoriales (ST-CG-FACT). Cela permettra à l'exécutif de garder un œil sur le fonctionnement des collectivités territoriales.

Il est vrai que la loi sur la décentralisation et les libertés locales confère aux collectivités locales dont les communes et les régions, une autonomie de gestion. Mais, cette même loi donne la possibilité au gouvernement de contrôler l'action des municipalités et des régions. D'ailleurs, en dehors des taxes que collectent les collectivités territoriales et les impôts que leur reverse l'Office togolais des recettes (OTR),

le gouvernement a créé il y a peu le Fonds d'aide aux collectivités territoriales (FACT). À travers ce canal, le gouvernement et ses partenaires vont accompagner financièrement les communes. L'on ne devrait donc pas s'offusquer que l'exécutif cherche à garder un œil sur ces dernières. Et puis, comme dans notre pays l'on n'est jamais trop prudents en matière



Payadowa BoukpeSSI, ministre en charge de la Décentralisation

d'argent, il vaut mieux ne pas laisser les maires gérer les fonds destinés à leurs collectivités, dans une opacité totale.

La Cour des comptes s'occupe bien sûr de vérifier le degré de transparence

dans la gestion des fonds destinés aux collectivités territoriales. Mais, il n'est pas du tout superflu que le gouvernement décide de créer un organe qui veillera aussi à améliorer les performances des collectivités territoriales

dans la mise en œuvre des projets financés par le FACT. Elles en ont besoin, si l'on tient compte du fait qu'elles sont encore très inexpérimentées en matière de gestion administrative et financière. On note dans le communiqué du Conseil des ministres, que les activités de ce secrétariat permettront également de mesurer l'impact des efforts fournis par le gouvernement et ses partenaires pour le financement et le développement des collectivités territoriales.

Edem Dadzie

Coopération Togo-Congo

Retour sur un voyage très politique, diplomatique et sécuritaire

Le président de la République togolaise, Faure Gnassingbé était chez son homologue congolais Denis Sassou-Nguesso la semaine dernière. On note à travers le communiqué conjoint ayant sanctionné la rencontre entre les deux hommes d'Etat, que ce fut un voyage très politique, diplomatique et sécuritaire. En tout cas, aucun sujet important de l'heure n'a été occulté.

Le président Denis Sassou-Nguesso est très engagé dans la recherche de solutions aux conflits dans les pays d'Afrique, en tant que président du Comité de haut niveau du Groupe de contact de l'Union africaine sur la Libye, et président en exercice de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC). Il fait ainsi penser à Gnassingbé Eyadema qui à un moment donné jouait à peu près le même rôle. Etant des doyens, ils sont respectés et écoutés par tous les dirigeants du continent. Et si cela peut aider à quelque chose, pourquoi pas ? Le problème libyen revient avec récurrence et Faure

Gnassingbé a évoqué le sujet avec son homologue congolais. Il y a eu la tenue d'une Conférence internationale pour la Libye, le 12 novembre dernier à Paris. Celle-ci a débouché sur des délibérations encourageantes. La communauté internationale voudrait que des élections se tiennent au cours du mois de décembre prochain dans le pays. Mais, beaucoup d'observateurs pensent que cela est très risqué. Pour eux, la situation sécuritaire dans le pays ne permet pas d'organiser des élections crédibles, acceptées par tous et surtout sans effusion de sang. Certaines candidatures



Faure Gnassingbé (à gauche) et Denis Sassou-Nguesso

comme celle de Saïf Al-Islam Kadhafi le fils cadet de Mouammar Kadhafi, le dirigeant assassiné en 2011, au cours d'une révolution armée soutenue par l'occident ; et celle du maréchal Khalifa Haftar, qui contrôle une partie du pays, suscitent beaucoup de craintes. Faure Gnassingbé et Denis Sassou-Nguesso ont appelé toutes les parties libyennes à privilégier l'intérêt de leur pays en œuvrant résolument et continuellement

pour l'unité, la paix et la réconciliation nationale. La situation dans le Sahel inquiète également les deux dirigeants. Ils ont tout intérêt à ce que cela ne s'empire pas, puisque leurs pays sont aussi menacés. Récemment, le Togo a enregistré une attaque dans le nord du pays à la frontière avec le Burkina-Faso. Les deux dirigeants vont même plus loin en condamnant le double attentat perpétré par des groupes terroristes, le 16 novembre 2021, à Kampala

en Ouganda. En ce qui concerne la Covid-19, ils ont souligné l'urgente nécessité d'un accès plus équitable de tous les pays aux vaccins, dans des conditions de répartition justes. Faure Gnassingbé et Denis Sassou-Nguesso ne pouvaient pas rester indifférent face à la grosse désillusion que fut la 26ème Conférence de Parties (COP 26) à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Ils ont regretté que la COP 26 n'ait pas pu répondre aux attentes des pays en développement en général, et ceux d'Afrique en particulier. Ils ont appelé à l'établissement d'une réelle communauté d'actions pour limiter les effets néfastes des changements climatiques.

E. Dadzie

Soudan / Coup d'Etat

Le Premier ministre déchu retrouve son poste à la suite d'un accord avec les putschistes

L'accord prévoit formellement un partage de pouvoir entre les civils et les militaires comme l'a prévu l'accord de transition de 2019. La cérémonie qui réinstalle le Premier ministre déchu a été retransmise en direct à la télévision publique au cours de laquelle les deux parties, se sont engagées à remettre le Soudan sur les rails de la transition démocratique.



Le Premier ministre du Soudan, Abdallah Hamdok

Dans cet accord qui parle de partage de pouvoirs entre civils et militaires, il est prévu aussi la libération des personnalités politiques arrêtées depuis le putsch. Mais rien n'est dit sur la constitution du gouvernement de

transition et sur les prochaines étapes.

Dans les rues, la contestation s'amplifiait. Des manifestants anti-putsch continuaient à arriver en nombre devant le palais présidentiel pour exprimer leur rejet de l'accord. « Pas de négociation avec les putschistes », c'était et cela reste leur slogan. Pour eux, un retour à une transition civilo-militaire n'est envisageable qu'à condition que les généraux Abdel Fattah al-Burhan et Hemeti quittent leur fonction.

Même son de cloche pour le Front pour la liberté et le changement (FFC), fer de lance de la composante

civile du gouvernement déchu, ainsi que plusieurs partis politiques. Pour ces associations, pas de négociation, ni de partenariat avec les putschistes.

« Nous ne sommes pas intéressés par un accord avec cette jungle brutale », a également réagi sur Twitter le Parti du congrès soudanais qui réclame que les auteurs du coup d'État soient traduits en justice pour la répression sanglante des manifestations organisées depuis le putsch. « Ils se moquent de nous », a également déclaré à RFI un cadre du Parti communiste soudanais.

T.M. et Rfi.fr

RDC / Culture

Tout comme le Bénin, la RDC veut rapatrier son patrimoine culturel resté en Belgique

Après le Bénin qui a finalement rapatrié 26 objets d'art issus de son patrimoine culturel resté en France depuis l'époque coloniale, la République démocratique du Congo voudrait rentrer dans la cadence. Le président de la République, Félix Tshisekedi, a mis en place la semaine dernière, une commission nationale qui devra se pencher sur ce rapatriement du patrimoine culturel congolais resté en Belgique. D'ailleurs, l'on apprend qu'un projet de loi pour amorcer cette restitution sera déposé en Belgique, début 2022.



Œuvres d'art congolaises en Belgique

Pour le Congo, c'est en Belgique que se trouve l'immense majorité des œuvres. Et déjà, les autorités belges ont déjà largement entamé le mouvement. La Belgique a décidé de prendre le taureau par les cornes pour ne pas s'exposer à des polémiques concernant des décisions de restitution ponctuelles. Il n'y a pas encore eu de restitution car le gouvernement fédéral actuel a décidé d'adopter une approche systématique. Pour l'instant, tous les objets sont petit à petit recensés et identifiés, et en fonction de leur provenance ils seront automatiquement éligibles pour une restitution. Le gouvernement belge compte déposer, début 2022, un projet de loi pour rendre automatiques

les restitutions d'objets africains : un nombre considérable sera déclassé et ne fera plus partie du patrimoine inaliénable du royaume.

Le patrimoine devra revenir de Belgique mais de manière organisée. Il devrait y avoir d'abord un effort destiné à reconstituer des collections représentatives de certains groupes ethniques. Le reste prendra plus de temps car le nouveau musée national congolais ne peut accueillir pour l'instant que 12 000 pièces dans des conditions optimales de conservation. Il faudrait rappeler que 85 000 objets congolais peuplent les collections de « l'Africa Museum » à Tervuren, aux portes de Bruxelles. Près de la moitié, soit 35 000 à 40 000 de ces objets pourraient au bout du compte se retrouver éligibles pour une restitution au Congo.

T.M.

Mali / Transition

Une coalition de partis boycottera les assises du pouvoir

Une dizaine d'organisations politiques ont signifié le 19 novembre au président de transition, le colonel Assimi Goïta, leur refus de participer à des consultations nationales dont le gouvernement fait un événement déterminant avant la tenue d'élections.

Le « cadre d'échange », coalition de partis et de regroupements de partis, dont le Rassemblement pour le Mali de l'ancien président Ibrahim Boubacar Keïta et le Yelesma de l'ancien Premier ministre Moussa Mara, avait déjà annoncé son refus de prendre part aux Assises nationales de la refondation, programmées fin pour décembre par le pouvoir. Il a cette fois exprimé ce refus en personne vendredi au colonel Goïta.

« Nous avons rencontré ce matin à Koulouba le président de transition. Nous lui avons expliqué notre vision, mais la pomme de discorde se situe au niveau des Assises nationales de la refondation, a dit à l'AFP Sékou Niamé Bathily, chargé de communication du Cadre d'échange. Nous voulons que le délai de la transition ne soit pas lié aux Assises. Nous voulons les dissocier pour aller à l'organisation rapide des élections. »

Le Premier ministre Choguel Kokalla Maïga insiste quant à lui sur leur tenue en vue de décider du contenu politique de la transition en cours, les faisant primer sur la tenue d'élections. Les autorités maliennes ont récemment notifié à la Cedeao qu'elles seraient dans l'incapacité d'organiser des élections présidentielles et législatives en février 2022, comme elles s'y étaient préalablement engagées, invoquant l'insécurité persistante.

Choguel Kokalla Maïga dit préférer créer, grâce aux Assises, les conditions pour que les élections ne soient pas contestées. Son gouvernement a annoncé le 23 octobre que ces rencontres se tiendraient du 21 au 26 décembre. Elles doivent être précédées des phases communales qui débiteront le 12 décembre.

Jeune Afrique

Finances publiques

Le gouvernement adopte un avant-projet de loi de règlement du budget de l'Etat, gestion 2020

Le conseil des ministres s'est réuni vendredi 19 novembre dernier à Lomé sous la présidence de Faure Gnassingbé, président de la République. Au cours de ce Conseil, les membres du gouvernement ont examiné et adopté l'avant-projet de loi de règlement du budget de l'Etat, gestion 2020.



Sani Yaya, ministre de l'Economie et des Finances

Selon le Conseil des Ministres, cet avant-projet de loi s'inscrit dans le cadre du respect des règles de bonne gouvernance économique. Il rend compte de l'exécution de la loi n°2019-022 du 24 décembre 2019 portant loi de finances, gestion 2020, modifiée par les ordonnances portant lois de finances rectificatives n°2020-007 et n°2020-008 respectivement des 26 août et 17 décembre 2020. Cette loi est orientée vers l'atteinte des objectifs de développement du Togo. Elle a été exécutée dans un contexte

économique marqué par un ralentissement de l'activité économique dû à la survenance de la pandémie au coronavirus. Le communiqué du Conseil des ministres souligne que pour l'exécution de ce budget, le gouvernement a reçu la déclaration générale de conformité de la cour des comptes qui valide ainsi l'ensemble des actes comptables de cette gestion.

L'adoption de cet avant-projet de loi de règlement du budget de l'Etat, gestion 2020 par le Conseil des ministres a été effectuée

quelques jours après l'adoption par l'Assemblée nationale de 4 projets de loi de règlement des budgets, gestions 2016, 2017, 2018 et 2019.

Pour rappel, à la clôture de la gestion 2016, l'état d'exécution des recettes et des dépenses du budget a enregistré un déficit de 45,6 milliards FCFA contre un déficit de 39,4 milliards FCFA initialement prévu. A la clôture de la gestion 2017, l'état d'exécution des recettes et des dépenses du budget a dégagé un résultat excédentaire de 45 milliards FCFA, contre un déficit de 64,1 milliards FCFA initialement prévu.

A la clôture de la gestion 2018, l'état d'exécution des recettes et des dépenses du budget a dégagé un résultat excédentaire de 63,5 milliards FCFA, contre un déficit de 72,5 milliards FCFA initialement prévu. A la clôture de la gestion 2019, l'état d'exécution des recettes et des dépenses du budget a dégagé un résultat excédentaire de 57,3 milliards FCFA contre un déficit de 71,6 milliards FCFA initialement prévu.

Félix Tagba

Investissement

138 milliards FCFA prévus pour la période du 1er janvier au 30 septembre 2021

Le Togo a prévu pour la période du 1er janvier au 30 septembre 2021, un investissement de 138 milliards FCFA. Le montant a été dévoilé en Conseil des ministres tenu le 19 novembre dernier à Lomé par la ministre de la Promotion de l'investissement, Rose Kayi Mivedor.



Rose Kayi Mivedor

La communication de la ministre de la Promotion de l'investissement au Conseil des ministres vise à présenter au gouvernement la dynamique des investissements au Togo au cours de l'année 2021.

« Ainsi, sur la période allant du 1er janvier au 30 septembre 2021, le montant total des investissements prévus est projeté à 138 milliards FCFA essentiellement dans les secteurs de l'agro-industrie, de la transformation du bois et de la construction. Ces résultats sont le fruit du climat de paix et de stabilité qui règne dans notre pays et des réformes institutionnelles menées ces dernières années. La Plateforme industrielle d'Adetikope, avec les infrastructures d'accueil qui y sont offertes, constitue également un important élément d'attractivité de l'économie togolaise », indique le communiqué du Conseil des ministres.

La Plateforme industrielle d'Adetikope (PIA) permet d'attirer des investissements au Togo. Il s'agit à travers ce projet d'attirer des industries de transformation dans les filières coton, soja, anacarde, riz, sésame... La Plateforme vise à de créer à terme 35 000 emplois potentiels. PIA va également permettre de mettre en place une zone industrielle et des services logistiques intégrés de classe mondiale dans cette localité située au nord de Lomé à environ 27 km du Port autonome de Lomé.

Félix T.

Obligations de relance du trésor

Le Togo lève 55 milliards FCFA sur le marché financier

Au cours de sa sortie du 19 novembre dernier sur le marché financier régional, le Togo a réussi à mobiliser 55 milliards FCFA. Le pays était à la recherche de 50 milliards FCFA.

Au cours de cette opération d'Obligations de relance du trésor, le montant global des soumissions enregistrées s'élève à 132,639 milliards FCFA. Sur ce montant, le Togo a retenu la somme de 55 milliards FCFA.

L'opération a connu un taux de couverture de 265,28% et un rendement moyen pondéré de 6,22%. La durée de l'opération est de 15 ans. Les soumissions proviennent

du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée Bissau, du Mali, du Niger, du Sénégal, du Togo et d'autres pays. L'émission est organisée par l'agence Umoa-Titres, en collaboration avec la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (BCEAO). Cette émission d'Obligations de relance du trésor s'inscrit dans le cadre de l'exécution du programme d'émissions de titres publics du Togo en conformité avec la stratégie à moyen et long



terme de gestion de la dette. L'opération a été réalisée à la demande de la Direction générale du trésor et de la comptabilité publique du Togo.

Pour rappel, les Obligations de relance ont été lancées par Umoa-Titres en collaboration avec la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest pour permettre aux Etats membres de l'Union monétaire ouest africaine (Umoa) de financer leurs plans de relance économique massifs.

F.T.

Education, pêche, santé maternelle

Ce triangle, moteur du développement au Togo

Au rang des objectifs destinés à accélérer le développement socioéconomique national, se trouvent l'éducation, la pêche et la santé maternelle. Recrutement et amélioration du traitement des enseignants, réalisations faites et des facilitations accordées aux pêcheurs, réduction de la mortalité maternelle et néonatale, le gouvernement togolais a consenti des efforts qui se déclinent à travers la mise en œuvre des projets et l'assouplissement des conditions.

Pour une éducation performante...



Un nouveau bâtiment scolaire à Tomégbé, grâce à l'Anadeb

Pour une éducation performante, le Togo construit des salles de classe sans relâche avec la gratuité des frais de scolarité au préscolaire et au primaire, la suppression des frais d'inscription aux examens nationaux (CEPD, BEPC, Bac I et II, BTS...), la promotion de la scolarisation des enfants et de la jeune fille surtout et amélioration de l'accès des apprenants aux repas scolaires à travers les cantines scolaires et aux soins de santé grâce à School Assur, etc. A côté de ces initiatives prises pour venir à la rescousse des ménages vulnérables, il y a la construction perpétuelle des salles de classe. Le système éducatif est de qualité, inclusif, moins coûteux et productif au Togo grâce à la politique de développement des infrastructures scolaires promue par le chef de l'Etat, Faure Gnassingbé.

Plus de 500 salles de classe bâties par l'Anadeb

L'Agence nationale d'appui au développement à la base (Anadeb) a été créée en janvier 2011 par décret présidentiel. Elle œuvre aux côtés du ministère

du Développement à la base, de la Jeunesse et de l'Emploi des jeunes pour le bien-être des communautés. Depuis sa création jusqu'au 31 décembre 2020, 505 salles de classe ont été construites et rénovées dans les 05 régions du Togo. Naturellement, ces réalisations ont permis à des milliers d'élèves, surtout ceux qui vivent dans des localités reculées, de fréquenter dans de meilleures conditions et de réussir.

Outre la construction de salles de classe, l'Anadeb a réalisé 3319 unités d'infrastructures de base ; mis en place 608 hangars de marché, 2033 infrastructures d'assainissement, 06 maisons des jeunes et 34 forages. Les projets et programmes qu'elle met en œuvre sur le terrain impactent chaque année la vie de plus de 1 500 communautés à la base dans plus de 300 cantons pauvres.

Une moyenne de 488 salles de classe construites par an

Entre 2011 et 2018, le nombre d'écoles d'enseignement préscolaire est passé de 805 à 3 165 et le taux brut de scolarisation de 8,7 à 37,2%. En 2018, 2,84

millions d'enfants étaient d'âge scolaire et 2,42 millions d'entre eux fréquentaient. De 2011 à 2018, 488 salles de classe pour le cours primaire ont été construites par an en moyenne. Par conséquent, de 2007 à 2017, le taux brut de scolarisation au primaire est passé de 112 à 149% et le taux de redoublement a régressé de 21,5 à 13,7%. D'ici 2025, 25 000 nouvelles salles

de classe seront construites. Aujourd'hui, les cantines scolaires touchent plus de 90 000 élèves chaque année. A l'horizon 2025, ce chiffre sera porté à 300 000. Le programme de protection sociale School Assur sera toujours là pour prendre soin des apprenants. Il est déjà parvenu à plus de 2 000 000 de prises en charge depuis son lancement en 2017.

La pêche, l'autre moteur de développement, l'activité rémunératrice pour plus de 20 000 Togolais



Nouveau port de pêche de Lomé

Comme tous les autres secteurs économiques constamment soutenus par le gouvernement togolais afin d'accroître les revenus des travailleurs et augmenter leur pouvoir d'achat, lutter contre la pauvreté et bâtir un pays émergent, la pêche fait l'objet d'une attention particulière. Ce n'est pas une affirmation gratuite ; on s'en convainc plus facilement en se référant aux facilitations accordées aux acteurs du secteur. La production halieutique est en amélioration, les conditions de vie des pêcheurs également. Quelques années en arrière, les ressources halieutiques étaient exploitées de façon anarchique, bafouées par l'utilisation des pratiques et engins prohibés, ce qui rendait difficile la pratique et l'activité moins juteuse. Pour rectifier le tir, les pouvoirs publics ont mis en place un Plan

de gestion des pêcheries.

A Nangbéto, les pêcheurs en profitent

Nangbéto (région des Plateaux) a un grand lac (18 000 ha) pourvoyeur de poissons. Grâce au plan (cité ci-avant) adopté en août 2013 dans le cadre de la mise en œuvre d'une sous-composante du Projet d'appui au secteur agricole (Pasa) qui tient à améliorer la gestion de la pêche continentale et à développer la pisciculture, la production halieutique est passée de 600 tonnes en 2012 à 3 200 tonnes en 2019. 50% des pêcheurs ont abandonné les mauvaises pratiques et plus de 50% de pêcheurs sollicitent le permis de pêche. Les moyens d'existence des pêcheurs ont été améliorés. Ils épargnent de l'argent pour subvenir à leurs besoins et préparer sereinement leur avenir.

37 000 tonnes de poissons dans les filets entre 2018 et 2019

Des données de la Direction de la pêche et de l'aquaculture (DPA) montrent qu'entre 2018 et 2019, 37 102 tonnes de poissons ont été pêchées au Togo. Très précisément, 18 142 tonnes ont été enregistrées en 2019 et 18 960 tonnes l'année suivante. Incessamment, de nouvelles politiques destinées à mieux booster le secteur seront mises en œuvre ainsi que des dispositions opportunes pour améliorer le rendement halieutique. L'une des meilleures solutions annoncées est l'instauration systématique du repos biologique. Aujourd'hui, le secteur de la pêche contribue à 4,5% du Produit intérieur brut (PIB) et emploie au moins 22 000 personnes dont 10 000 pêcheurs et 12 000 femmes transformatrices de poissons.

Le port de pêche de Gbetsogbé, l'aubaine pour les pêcheurs

C'est une infrastructure implantée dans la zone industrielle de Baguida (région maritime). Inauguré en avril 2019 par le chef de l'Etat, le port de pêche de Gbetsogbé est accessible depuis le mois de novembre de la même année. Il dispose d'une criée, de 02 machines de production de glace d'une capacité de 5 000 tonnes par jour, de 03 chambres froides de 390 caisses et peut contenir jusqu'à 300 pirogues. Près de 8 000 emplois comprenant des pêcheurs (3 000), des transformatrices de poissons (3 500) ou des mareyeuses (1 500) devraient être consolidés. La création de 5 000 autres emplois indirects est également attendue. Les travaux de construction du port ont coûté 20 milliards de francs CFA. Le nouveau port de pêche, en lien avec le développement des chaînes de valeurs de la pêche maritime, fera progresser la production halieutique pour atteindre 25 000 tonnes par an.

Réduction de la mortalité maternelle et néonatale, une dynamique



Santé maternelle

Les questions liées à la santé des citoyens en général et des femmes enceintes en particulier ne sont pas laissées sur le bas-côté au Togo. Au contraire, les gouvernants usent des pouvoirs pour faire en sorte que l'aspiration de chaque individu au bien-être physique soit réalisée, dans un pays où les infrastructures sanitaires, l'accès aux soins essentiels, le personnel de santé doivent être de qualité et adaptés aux vrais défis de l'heure. La santé materno-infantile s'accorde depuis plusieurs années sur le projet Muskoka ; ce dernier prouve sa valeur et balise la voie à la démographie togolaise.

Estimé à 09 milliards de francs CFA, le projet "Santé maternelle et néonatale Muskoka" a été lancé en 2011 au Togo pour réduire la mortalité maternelle, néonatale et infantile. Il assure un accès équitable, de qualité et à faible coût aux médicaments et aux soins pour les mères, nouveau-nés, enfants et adolescents ; garantit l'accès des adolescentes à la santé et aux droits sexuels et reproductifs ; améliore la nutrition des bénéficiaires ; rend meilleurs les systèmes de santé ; renforce le développement de la petite enfance et promeut l'autonomisation de la femme.

Baisse de la mortalité néonatale



Santé néonatale

Sur le territoire, l'initiative est coordonnée par 04 agences onusiennes notamment l'Unicef, l'OMS, le Fnuap et Onu Femmes. Grâce aux diverses interventions pragmatiques, la mortalité néonatale a été réduite de 37% entre 1990 et 2018. Sur la même période, la mortalité des enfants de moins de 05 ans a été réduite de 52%. Le taux d'accouchement assisté par un personnel qualifié a été augmenté de 11% sans oublier la baisse de 50 à 20% du taux d'abandon en milieu scolaire pour cause de grossesse.

Priorité sur la santé materno-infantile

D'autres projets très utiles sont exécutés dans le pays pour accroître l'accessibilité et la qualité des soins et garantir à la cible de meilleures conditions physiques. On peut énumérer entre autres les programmes de cliniques mobiles et School Assur, les campagnes de vaccination périodique et régulière, le Plan national de développement sanitaire (PNDS 2016-2022), etc.

C'est sans doute la même volonté

qui sous-tend la décision des autorités de mettre en marche un nouveau programme social, essentiellement dans les Unités de soins périphériques (USP) pour faciliter aux femmes, l'accès à des soins de qualité et, de ce fait, réduire la mortalité maternelle et néonatale. 04 catégories de prestations seront totalement couvertes : la planification familiale, la consultation prénatale, l'accouchement et la césarienne. Pour 2021, l'initiative coûtera plus de 07 milliards à l'Etat.

Par ailleurs, jusqu'en 2025, les dirigeants feront construire et équiper 06 centres de santé mère-enfant ; doubleront le nombre d'accoucheuses auxiliaires d'Etat ; construiront 100 centres médicaux sociaux ; réhabiliteront les centres de santé communautaires existants avec des équipements en soins obstétriques et néonataux d'urgence ; rendront gratuit le vaccin contre le cancer du col de l'utérus.

Réalisé par Attipoe Edem Kodjo

ACHETEZ & LISEZ DESORMAIS

tm **SUR** **MON KIOSK.com** **OU** **sur le portail**

www.monkiosk.com **www.alome.com**

WWW.TOGOMATIN.TG

Zoom sur le Togo qui impacte, brille et ose

Suivez notre actualité sur whatsapp infos en 019 www.togomatin.tg

: @Togomatin1
 : Togomatin
 : instagram.com / togomatin
 : www.togomatin.tg

Réflexion

Je divorce ou je la garde?



Avant de mourir vivez !!

Ne gâchez jamais votre présent pour un passé sans avenir.

Une personne forte sait comment garder sa vie en ordre. Même avec des larmes dans les yeux, elle s'adapte pour dire avec un sourire : JE SUIS BON.

- Ambassade des Etats-Unis; Tél: 22 61 54 70
- Ambassade d'Allemagne; Tél: 22 23 32 32
- Ambassade de France; Tél: 22 23 46 40
- Ghana Embassy; Tél: 22 21 31 94
- Ambassade d'Egypte; Tél: 22 21 24 43
- Ambassade du Niger; Tél: 22 21 60 25
- Ambassade de Chine; Tél: 22 22 38 56
- Union Européenne; Tél: 22 53 60 00
- Consulat de Belgique; Tél: 22 21 03 23
- Consulat de France; Tél: 22 23 46 40
- Consulat de Suisse; Tél: 22 20 50 60
- Consulat de Canada; Tél: 22 51 87 30
- Ambassade du Nigéria; Tél: 22 21 60 25
- Ambassade du Gabon; Tél: 22 26 75 63
- Ambassade du Brésil; Tél: 22 61 56 58
- Consulat de Sénégal; Tél: 22 22 98 35
- Consulat du Burkina Faso. Tél: 22 26 66 00
- Consulat du Niger; Tél: 22 22 43 31
- Consulat du Bénin; Tél: 22 20 98 80
- Ordre de Malte; Tél: 22 21 58 11
- RDC; Tél: 90 08 38 53

GYM FIL«O»PARC (Agoè Nyivé); Tél : 22 35 18 28



AVIS AUX OPERATEURS ECONOMIQUES

**(COMMISSIONNAIRES EN DOUANE AGREES,
CONSIGNATAIRES, IMPORTATEURS/EXPORTATEURS)**

Dans le souci d'assurer un allègement fiscal sur la mise à la consommation des marchandises sous douane en souffrance en ces moments de pandémie de la COVID-19, et afin de décongestionner les Magasins et Aires de Dédouanement/ Entrepôts pour inciter aux nouvelles commandes de fin d'année, il est institué une mesure de dépréciation des valeurs conformément aux dispositions de l'article 15 du Code des Douanes National.

Celle-ci couvre la période du 1er octobre au 15 décembre 2021.

Le bénéfice de la présente mesure de dépréciation de la valeur de ces marchandises sous douane en souffrance dans les MAD, entrepôts, ..., est subordonné à une demande préalable marquée simplement par le dépôt du dossier du requérant auprès de la Compagnie Technique d'Evaluation et de Contrôle (COTEC).

I. CAS DES VEHICULES

Sont concernés par la présente dépréciation, les véhicules ayant plus de cinq (5) ans d'âge dans les conditions ci-dessous :

- Un taux de dépréciation de 25% pour les véhicules dont la date d'entrée aux Magasins et Aires de Dédouanement est comprise entre le 1er janvier et le 15 décembre 2021 ;
- Un taux de dépréciation de 30% pour les véhicules dont la date d'entrée est comprise entre le 1er janvier et le 31 décembre 2020 ;
- Un taux de dépréciation de 35% pour les véhicules dont la date d'entrée est comprise entre le 1er janvier et le 31 décembre 2019 ;
- Un taux de dépréciation de 40% pour les véhicules dont la date d'entrée est antérieure au 1er janvier 2019.

II. CAS DES AUTRES MARCHANDISES

En ce qui concerne les autres marchandises en souffrance, une inspection préalable sera effectuée par les services des douanes afin de proposer pour chaque cas de figure, un taux de dépréciation approprié.

Les produits pétroliers ne sont pas concernés par la présente mesure de dépréciation.

III. CAS DES EPAVES ET AVARIES

La dépréciation de la valeur en douane des épaves et avaries tiendra compte du degré de dégradation ou d'avarie et sera effectuée par les services des douanes désignés à cet effet.

Il est demandé à toutes les personnes bénéficiant de la présente mesure de dépréciation de valeur, de faire valoir leur droit au plus tard le 31 décembre 2021 par la liquidation et le paiement effectif des droits dus.

Au-delà du 31 décembre 2021, tout accord de dépréciation obtenu n'ayant pas fait l'objet d'un faire-valoir de droit à la date limite mentionnée ci-haut est considérée comme nul et de nul effet.

La présente note de service prend effet à compter de la date de sa signature et prend fin le 31 décembre 2021.

Le Commissaire Général compte sur le civisme fiscal de tous pour la réussite de cette opération.

Fait à Lomé, le 1^{er} octobre 2021
Le Commissaire Général

Philippe Kokou B. TCHODIE

Lauriers FTF et Trophée des champions
Treize lauréats, ASKO déjà les mains brandies

A l'aune de la nouvelle saison 2021-2022 au Togo, les meilleurs acteurs des championnats nationaux de football de la saison dernière (2020-2021) ont été récompensés au cours de la cérémonie « Lauriers FTF », tenue le samedi 20 novembre 2021 à Kpalimé. Hier 21 novembre au stade d'Atakpamé, ASKO et Kakadl ont ouvert le bal de la nouvelle saison avec le Trophée des champions remporté par les Kondonas.



Ouro-Gneni Wassiou, meilleur gardien D1

La distinction du meilleur buteur de la première division est allée à Nane Richard, qui a terminé le championnat passé en tête du classement des meilleurs artificiers de la D1 avec 14 réalisations. Sans surprise, ASKO et Kakadl, sacrés champions respectivement en D1 et D2 à l'issue de la saison 2020-2021, remportent la plus

part des trophées mis en jeu. Deux (02) récompenses sont décernées dans les rangs des Kondonas de la Kozah, avec les trophées de meilleur joueur et de meilleur entraîneur de la saison enlevés respectivement par Tchakei Marouf et Ametokodo Messan King. Karango Sylvain, l'un des grands artisans de

la montée de Kakadl FC de Doufelgou en division d'élite, a été désigné meilleur buteur et aussi meilleur joueur du championnat national de football de deuxième division sans oublier son coach Amako Kembé, élu meilleur entraîneur de la saison écoulée au niveau de cette catégorie. En première division,



ASKO de Kara vainqueur

Lauriers FTF a récompensé le meilleur buteur, Nane Richard (ASCK) ; le meilleur joueur, Tchakei Marouf (ASKO) ; le meilleur gardien de but, Ouro-Gneni Wassiou (AS OTR) ; le meilleur entraîneur, Ametokodo Messan King (ASKO). En championnat de deuxième division il y a eu la consécration du meilleur buteur, Karango Sylvain (Kakadl); du meilleur joueur, Karango Sylvain (Kakadl) ; du meilleur gardien de but : Ouro-Gafou Sani (CDF Haknour) et du meilleur entraîneur, Amako Kembé. Par ailleurs, le meilleur média est Radio Sport Fm. Le meilleur espoir D1 est Abalo Denis (Dyto).

Le meilleur arbitre D1 est Akllassou Komlanvi. Le meilleur arbitre D2 est Amedome Vicentia Enyonam. Le meilleur arbitre espoir féminin est Sohinnou Yolande.

Si cette soirée de récompense « Lauriers FTF » a marqué la consécration de la saison écoulée, le début de la nature de la nouvelle saison a été signé par le « Trophée des champions » opposant l'ASKO de Kara (champion D1) à Kakadl FC (Champion D2). Disputé hier 21 novembre 2021 au stade de Kpalimé, ASKO le remporte (1-0).

Attipoe Edem Kodjo

Football / ASFOSA
Amouzou Tètè sort, un comité de redynamisation rentre

L'Association sportive de la Forêt sacrée (ASFOSA) de Lomé s'est séparée de son légendaire ancien joueur et président Amouzou Tètè, après 17 ans à la tête du club de Bè. Relégué en troisième division togolaise lors de la dernière saison 2020-2021, l'ASFOSA de Lomé a décidé de faire tête neuve. Le samedi 20 novembre 2021, un comité de redynamisation de 13 membres a été instauré avec à la tête le maire de la commune de Golfe 1, natif de Bè, Joseph Koamy Gbloèkpo Gomado.

Si on retrouve dans ce comité plusieurs autres responsables de la mairie de cette commune de Bè Afédomé, il est à noter également la présence de têtes couronnées et des acteurs sportifs qui sont jugés utiles pour mettre en branle cette opération de redynamisation de ce club cher aux natifs de Bè et qui a écrit dans les années 80 et 90 ses plus belles pages. «L'ASFOSA dans les années 80-90, constituait une force pour la communauté Bè et aujourd'hui encore, va constituer une force pour toute la commune de Golfe 1. Cette équipe a passé un moment difficile et aujourd'hui se retrouve en 3ème division. Cela explique globalement qu'il y a plusieurs problèmes soit sur le plan administratif, soit sur le plan technique.

Eu égard à ces événements malheureux, le Bureau exécutif sortant, la mairie, les chefs traditionnels ainsi que certains natifs se sont vus, se sont rencontrés pour réfléchir sur comment redynamiser l'équipe et donner encore la chair de poule à ses adversaires. C'est dans ce cadre que le Bureau exécutif a organisé ces assises », a déclaré le maire Joseph Koamy Gbloèkpo Gomado. Le comité de redynamisation a une durée de vie d'un an. Il mettra en place trois commissions à savoir celle technique, celle de mobilisation des ressources (humaines et financières), et celle juridique pour travailler sur les textes afin de préparer dans un avenir proche l'Assemblée générale électorale. Il sera question pour le comité



Gomado Koamy Joseph (à gauche) et Amouzou Tètè

de «redynamiser et gérer quotidiennement l'équipe pour l'amener en D1 et travailler aussi à remettre sur les rails les autres disciplines puisque le club est multi disciplinaire... Nous allons tout faire pour rester dans le délai d'un an et atteindre les objectifs qui nous sont assignés », a expliqué le maire Joseph Koamy Gbloèkpo Gomado, à la tête dudit comité. Le comité de redynamisation de l'ASFOSA est composé de

13 membres notamment le président (Gomado Koamy Joseph), le premier vice-président (Amegnido Gato), le deuxième vice-président (Amesse Amounou), le secrétaire général (Sodoga Pierre), le secrétaire général adjoint (Gbényédzi Koami), le trésorier général (Amegan-Ayamenou Gabin), le trésorier adjoint (Honkou Clément). Les conseillers sont Togbui Akllassou Mawouko, Togbui Adjalle Agboly, Togbui Allaglo

Perrou, Koudjodji Dodji, Dick Coco, Egah Kossi. C'est donc en un homme à cœur léger et soulagé, que le président Amouzou Tètè, un des grands artisans de la mise en place de ce comité de redynamisation, a passé le témoin, tout en assurant de sa disponibilité à continuer par accompagner cette équipe qui visiblement a constitué toute sa vie (14 ans comme joueur et 17 ans comme président).

Attipoe Edem Kodjo

Consommation de produits locaux

Comment Inades-Fotrmation veut faire de « l'alimentation un droit et manger un vote »

Lancée il y a quelques jours au Togo par Inades-Formation, la campagne «Conscience alimenTerre» pour une alimentation saine et adaptée suit son cours. Selon la directrice de l'ONG Inades-Formation Togo, cette campagne est motivée par l'urgence d'offrir à la population togolaise, une alimentation suffisante, saine et durable.

Initiée par le réseau Inades-Formation Togo et ses partenaires, la Campagne AlimenTerre se déroulera dans 10 pays dont le Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire, Kenya, RD Congo, Tanzanie, Rwanda, Tchad et Togo.

La campagne

La campagne « Conscience alimenTerre » consistera à travailler sur l'éducation de la citoyenneté alimentaire et sur le plaidoyer pour l'adoption des pratiques des règles et des textes qui contribuent à une alimentation des populations suffisante, saine et durable.

Dans une récente interview que la directrice de Inades-Formation Togo à nos confrères de Nzaranews, cette campagne sera meublée de 5 actions principales à savoir :

- Une campagne de communication sur les médias, plateformes et réseaux sociaux.
 - Un atelier national sur les effets néfastes des pesticides chimiques (25-26/11/2021).
 - L'élaboration et validation du plan d'action de la campagne (trimestre 2022)
 - La mise en œuvre du plan d'action.
 - L'évaluation périodique de la mise en œuvre du plan d'action.
- « La Campagne « C o n s c i e n c e AlimenTERRE » n'est pas une révolution. Ce n'est pas un abandon ici et maintenant des intrants chimiques au profit des intrants organiques. Non ! Nous parlons d'une transition agroécologique. Ce qui veut dire que nous avons du chemin à faire. La première chose c'est de s'assurer que les intrants



chimiques de synthèse qui sont utilisés sont homologués, acceptés, reconnus et qu'ils sont utilisés dans de bonne condition, c'est le 1er objectif. C'est-à-dire, nous voudrions que l'Etat puisse contrôler les intrants qui rentrent sur le territoire et que les utilisateurs puissent bien les utiliser dans les conditions et normes requises », a

déclaré Mme Sélome Adoussi Houetognon à nos confrères de Nzaranews « Ensuite c'est de travailler aussi pour que l'Etat et les chercheurs puissent s'investir davantage pour que nous ayons des unités de productions des intrants organiques à grande échelle. Nous disons par exemple que l'Etat peut consacrer une proportion du budget alloué aux

intrants chimiques pour investir dans la recherche et la construction des unités de production à grande échelle des intrants organiques pour que progressivement il y ait une réduction de l'utilisation des intrants chimiques au profit des intrants organiques », a-t-elle renchérit.

R. Zakari

Clôture fiscale du Pofamed 2

Jocelyne Caballero : « Profamed, c'est la démocratie et le développement de l'état de droit »

La clôture fiscale de la deuxième promotion du Projet de formation et d'appui au secteur de l'audiovisuel et des médias (Profamed) s'est tenue vendredi 19 novembre à l'auditorium de l'Université de Lomé. Le Projet permet entre autres de former les professionnels des médias.

La cérémonie s'est tenue en présence de différentes personnalités dont le ministre de la Communication et des Médias et porte-parole du gouvernement, Prof. Akodah Ayewouadan et de l'ambassadrice de France au Togo, Jocelyne Caballero. Dans le cadre de la deuxième promotion du Profamed, une soixantaine de professionnels de médias bénéficie d'une formation de deux ans en journalisme. Le Projet de formation et d'appui au secteur de l'audiovisuel et des médias est mis en œuvre par le Service de coopération et d'action culturelle de

l'ambassade de France au Togo. Plus qu'un simple projet, le Profamed permet de consolider la démocratie. « Profamed c'est la démocratie et le développement de l'état de droit...Profamed c'est aussi la décentralisation et la cohésion sociale », a déclaré l'ambassadrice de France au Togo, Jocelyne Caballero. Pour elle, ce projet permet de proposer une vision globale de la filière du journalisme et des médias et de leur professionnalisation. Le Projet de formation et d'appui au secteur de l'audiovisuel et des médias est réalisé en partenariat avec l'Institut des sciences



Des officiels avec des bénéficiaires du Profamed

de l'information, de la communication et des arts (Isica). Le ministre de la Communication et des Médias et porte-parole du gouvernement, Prof. Akodah Ayewouadan s'est réjoui de la coopération entre le Togo et la France qui a permis la mise en œuvre de ce programme. « Le Profamed est certainement un des rares projets qui ait

atteint de façon précise et pertinente sa cible. Le projet a démontré une réelle capacité d'adaptation aux réalités de notre pays », a souligné Akodah Ayewouadan. Le Profamed est financé par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères de la France. Les activités du programme tournent autour de 3 composantes. La première porte sur un

appui à l'encadrement législatif et réglementaire et à la revalorisation de l'image des médias au Togo. La deuxième concerne la formation professionnelle et académique des médias. Pour la troisième composante, il s'agit de soutenir la production audiovisuelle et cinématographique du Togo.

Félix Tagba



Pack BUSINESS

Pour grandir

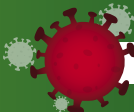


Offre
BUSINESS

www.boa.togo.com



BANK OF AFRICA
BMCE GROUP



STOP COVID-19